

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 14 octobre 2025

N° 033-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 11
Procurations : 4
Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

8 octobre 2025,
Affichée et mise en ligne
le 8 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.
Etaient présents : Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU
MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE
Absents excusés :
Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mr DENIS
Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB
Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr GOURNET
Mme SIMON qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA
Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE
Secrétaire de séance : Mme JACOB
Le procès-verbal du 22 septembre 2025 est approuvé.

Objet : Travaux 2026- Demandes de subventions- Installations de feux récompenses-RD 985

Monsieur Denis expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de ses projets d'investissement, la commune envisage de mettre en place des aménagements de sécurité visant à réduire la vitesse des véhicules et à renforcer la sécurité routière.

Il ajoute que la DR985 accueille un trafic de près de 2 500 véhicules par jour.

Il s'agit par conséquent d'un axe à fort trafic qui, non seulement traverse la commune, mais passe devant un collège. Il convient, par conséquent, d'inciter les véhicules à ralentir.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 13 583.00€ HT, soit 16 299.60 TTC ;

Considérant l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances réunies le 14 octobre 2025;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Angélique JACOB



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 15 octobre 2025
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 15 octobre 2025
de la publication le 15 octobre 2025
Mise en ligne sur le site internet le 15 octobre 2025